

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 9 (1895)

Artikel: Un ex-libris vaudois
Autor: Kohler, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

UN EX-LIBRIS VAUDOIS



DE BERCHER.
de Berne en faveur de Louis de Saussure, comme récompense de ses services distingués dans la guerre qui eut lieu cette année-là ¹⁾.

Ex-libris ayant appartenu à un membre de la famille de Saussure. Ecartelé au 1 et 4 de Saussure au 2 et 3 de Dortaus.

Bercher ou Berchier, dans le bailliage d'Yverdon (actuellement commune du district de Moudon) passa en 1683 par la mort de Samuel de Dortans à son neveu Georges de Saussure, fils de Daniel de Saussure, mari de Dorothee de Dortans sœur de Samuel. Cette terre est restée dans la famille de Saussure jusqu'à la révolution de 1798.

Bercher — avec St-Cierges, Rueyres et Fey — fut érigé en baronnie en 1712 par l'Etat

A. KOHLER.

LES ARMOIRIES ÉCARTELÉES

(Avec planche)

A peine les armoiries étaient-elles sorties des langes, que l'on éprouva le besoin — soit pour indiquer un accroissement de possessions par héritage, soit simplement pour rappeler une alliance avec une maison illustre — de réunir deux armoiries en une seule. Le système le plus anciennement adopté dans ce but consistait à prendre le meuble de l'écusson allié et de l'introduire dans celui que l'on voulait augmenter. Cette juxtaposition des meubles de deux écussons pouvait se faire facilement et sans provoquer d'encombrement à une époque où les armoiries étaient encore fort simples et ne contenaient généralement qu'une pièce ou la même figure répétée plusieurs fois. Dans ce dernier cas on se contentait ordinairement de faire l'emprunt d'une seule de ces figures. On trouve des exemples de ce mode de procéder dès

¹⁾ Dict. du Ct. de Vaud de Levode. Dict. du Ct. de Vaud de Martignier et de Crousaz.